

1

Le Conseil d'Administration de la UNIBANK informe le public en général et ses Actionnaires et Collaborateurs en particulier, que le 16 mars 2015, les sieurs Bernard Faton, Patrick Pautynsky, Alfred Martin et Alfred Vieux-Roy, au nom des Héritiers Vieux et Roy, ont introduit une plainte criminelle pour faux et usage de faux contre « l'Arpenteur Roger Lefèvre, contre la UNIBANK S.A., représentée par le Président de son Conseil d'Administration le sieur Carl Braun, et contre le sieur Carl Braun en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de cette Banque ». Cette plainte fantaisiste et abusive intervient **après que** le Tribunal de Première Instance ait reconnu, par son jugement en date du 6 mars 2015, que le terrain sis à l'habitation Laffiteau appartient en toute propriété à la UNIBANK, acheteur; et que le Juge des Référé, dans un autre jugement daté du 11 mars 2015, rendu en faveur de la UNIBANK contre le sieur Gilbert Bigio, ait ordonné la suspension de tous travaux sur l'habitation Laffiteau (voir publication dans *Le Nouvelliste*, « Avis #2, Afin que nul n'en ignore », daté du 16 mars 2015), lors même que cette Ordonnance de suspension de travaux ait été bizarrement rétractée par la suite.

La UNIBANK note que cette action malhonnête pour « faux et usage de faux » résulte d'une volonté de nuisance d'un mauvais perdant. En effet, en plus du fait que cette plainte soit irrecevable parce que la responsabilité pénale d'une personne morale, au regard de la législation en vigueur, ne peut être mise en cause qu'en matière de blanchiment, faut-il rappeler aux plaignants **qu'à aucun moment du procès civil** ils n'ont eu à contester la validité de l'arpentage réalisé à la demande de leurs requérants d'alors, MM. Raymond Louis Roy et Alfred Martin, et dont les frais, à leur demande, ont été payés comme acompte sur le prix convenu pour le terrain par la UNIBANK.

2

La UNIBANK saisit cette occasion pour rappeler aux plaignants Faton, Pautynsky et consorts que, depuis son inauguration en 1993, elle pratique et renforce une culture d'entreprise basée sur la transparence, l'intégrité, la vérité, le respect des lois et des normes prudentielles. La gouvernance d'entreprise de la UNIBANK lui permet d'appliquer les meilleures pratiques internationales au bénéfice de tous ses « stakeholders », ses parties prenantes : ses Déposants et Clients, ses Collaborateurs, ses Régulateurs. Son programme de conformité et de lutte contre le blanchiment des avoirs permet à la UNIBANK de jouir du respect tant des autorités nationales qu'internationales.

**Son Code de Déontologie lui sert de boussole de façon permanente**, et les règles de comportement éthique qui y sont contenues, lui permettent de rejeter de façon ferme et catégorique tous types de pratiques malhonnêtes, à savoir :

- la corruption
- la « magouille »
- l'utilisation de faveurs et avantages indus obtenus de l'État
- l'obtention et l'exploitation de monopoles au détriment de l'intérêt national
- la fraude fiscale
- la violation du droit de propriété privée, garant de l'ordre social et base de tout investissement
- le financement de manifestations et de mouvements de rues
- la calomnie et la diffamation
- le mensonge et autres pratiques négatives dans l'ombre apparent de l'Internet.

3

En fonction de leur mission, de leur culture et de leur gouvernance d'entreprise, la UNIBANK et son groupe d'entreprises, le Groupe Financier National (GFN), construisent, et participent activement à construire, un pays meilleur depuis 1993. En effet, la UNIBANK :

- **est la 1<sup>re</sup> Banque d'Haïti et la 16<sup>e</sup> banque du CARICOM**, rehaussant ainsi l'image de marque d'Haïti (source : BRH, Rapport Statistiques, 30 septembre 2014 ; et The Banker, Financial Times Group, août 2014)
- **est le 1<sup>er</sup> Contribuable à capitaux nationaux d'Haïti**, et le 4<sup>e</sup> plus grand contribuable quand on considère les entreprises étrangères (télécommunications, brasserie, tabac) (source : DGI, Direction des Grands Contribuables, ex. 2013-2014)
- **fournit des services bancaires de qualité à près de 1.1 million d'Haïtiens :**
  - > à plus de 800,000 déposants en Haïti, soit 40% de tous les comptes bancaires, et
  - > à plus de 275,000 Haïtiens vivant à l'étranger, qui transfèrent par la UniTransfer et par la UNIBANK près de US \$400 millions par an au pays, soit environ 4% du PIB
- **protège scrupuleusement les 1.1 milliard de dollars US de dépôts** qui lui ont été confiés par ses clients
- **finance plus de 32,000 entrepreneurs** (micro, petits, moyens et grands), dont 62% de femmes, dans les 10 départements géographiques d'Haïti
- **a décaissé plus de US \$ 210 millions de crédit à l'économie** durant l'exercice 2013-2014, et plus de 1 milliard de dollars depuis 2009
- **soutient, et a aidé à créer, plus de 66,000 emplois** dans les entreprises qu'elle finance à travers Haïti
- **a introduit le crédit agricole** dans le système bancaire haïtien, avec le lancement du **Kredi Agrikol** du Micro Crédit National (MCN), filiale spécialisée de la UNIBANK
- **participe à la décentralisation nationale**, en ayant construit un réseau de 45 succursales dans les 10 départements géographiques, avec 16 succursales dans 14 villes de province, dont une à l'île de la Gônave
- **renforce l'inclusion et la modernisation bancaires ainsi que la décentralisation avec UNIBANK Tout Kote**, programme innovateur et technologiquement avancé, basé sur la biométrie, qui vise à fournir des services bancaires dans 140 communes et 570 sections communales
- **facilite les investisseurs tant nationaux qu'internationaux** dans leurs projets industriels, touristiques, agro-industriels, de services, commerciaux, etc. dans lesquels ils ont investi plus de 1 milliard de dollars depuis 1993 en Haïti
- rehausse l'image de marque d'Haïti à travers un **réseau performant de grandes banques correspondantes** américaines, canadiennes et européennes qui lui permettent de faire des transactions internationales pour plus de 2 milliards de dollars par an pour ses clients
- **emploie 2,000 mères et pères de famille**, soutenant ainsi la réalisation de leurs rêves d'éducation, de santé et de progrès pour leurs 10,000 enfants et parents
- **a mobilisé 394 actionnaires** qui ont investi plus de US \$ 130 millions dans leur banque afin de maintenir sa capacité à financer le progrès
- **participe comme entreprise-citoyenne, socialement responsable envers la communauté haïtienne**, en ayant investi, depuis son inauguration en 1993 et à travers la Fondation UNIBANK, plusieurs millions de dollars dans l'éducation, la santé, la protection des orphelins, la promotion du livre, de la lecture et de la recherche, la protection du patrimoine, la promotion de l'entrepreneuriat, etc.

4

En conclusion, le Conseil d'Administration remercie tous ceux et celles qui lui ont manifesté leur ferme support contre toutes les attaques malhonnêtes tentant de ternir la réputation et l'image de marque de la UNIBANK et des Membres de son Conseil, dans le cadre du procès contre les héritiers Vieux-Roy concernant la propriété sise à l'habitation Laffiteau et achetée d'eux par la UNIBANK. À ses Clients, Actionnaires, Collaborateurs et nombreux Amis, nationaux et internationaux, la UNIBANK réitère sa volonté de faire valoir ses droits dans le strict respect de son Code de Déontologie et de sa culture d'entreprise, mais avec toute la fermeté et le courage voulus.

Port-au-Prince, le 13 avril 2015.

Le Conseil d'Administration de la UNIBANK S.A.:

F. Carl Braun Président	Edouard Baussan 1er Vice Président	Adrien Castera 2ème Vice Président	Max Chauvet 3ème Vice Président	Franck Helmcke Secrétaire-Trésorier
Jean-Pierre Blanchard Membre	Bertrand Buteau Membre	Lyonel Dartiguenave Membre	Thierry Gardère Membre	